



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Venue du ministre des finances israélien d'extrême droite

Question écrite n° 1534

Texte de la question

Mme Ségolène Amiot attire l'attention de M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur la venue en France du ministre des finances israélien d'extrême droite. Mme la députée a été informée de la venue à Paris, le 13 novembre 2024, du ministre des finances israélien d'extrême droite à l'occasion d'un gala. En janvier 2024, le Quai d'Orsay a, à juste titre, condamné les propos tenus par ce ministre ainsi que par son non moins extrémiste collègue ministre de la sécurité intérieure d'Israël, appelant à la recolonisation de Gaza et à l'expulsion des Palestiniens des territoires occupés depuis 1967. Le ministère français de l'Europe et des affaires étrangères a dû réagir en mars 2024 aux déclarations du ministre des finances israélien à Paris, lorsqu'il a nié l'existence du peuple palestinien tout en affichant une carte du « Grand Israël ». En août, le prédécesseur de M. le ministre a également condamné son appel à affamer la population de Gaza. Le haut représentant de l'Union européenne pour les affaires étrangères, M. Josep Borrell, a exhorté les États membres à imposer des sanctions contre ces ministres israéliens, en raison de leurs prises de position extrémistes et de leur soutien aux colons les plus violents en Cisjordanie. *Downing Street* et Washington envisagent également des sanctions à leur encontre pour leurs propos que l'on peut qualifier d'apologie de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. Conformément aux déclarations du Président de la République sur cette rhétorique d'extrême droite israélienne et à l'attachement de la France à la paix et à la solution à deux États, elle lui demande si le Gouvernement peut ouvrir la voie en Europe et prendre des sanctions contre le ministre israélien des finances, qui méprise ces principes.

Texte de la réponse

Le ministre israélien des Finances avait été invité, par une association, à se rendre en France le 13 novembre dernier, dans le cadre d'un déplacement privé. Aucun contact gouvernemental n'était prévu à l'occasion de sa venue, qui n'a finalement pas eu lieu. Nous avons condamné à plusieurs reprises les propos irresponsables et inacceptables qu'il a tenus concernant la situation à Gaza et en Cisjordanie. Ces propos sont contraires au droit international et vont à l'encontre d'une désescalade dans la région et d'un règlement pacifique du conflit. La France reste attachée à la mise en œuvre de la solution à deux Etats vivant côté-à-côte en paix et en sécurité, seule perspective de règlement juste et durable au conflit israélo-palestinien. Les violences commises par les colons israéliens contribuent à saper toute perspective de paix. C'est pourquoi la France a fait adopter plusieurs mesures de sanctions contre des colons israéliens extrémistes qui se sont rendus coupables de violences contre des civils palestiniens, à la fois à titre national et dans le cadre de l'Union européenne (UE). A titre national, nous avons sanctionné 28 colons violents, qui sont visés par une interdiction administrative du territoire français. Les colons qui ont été ciblés sont des personnes qui se sont livrées à des actes de violence à l'encontre des populations palestiniennes en Cisjordanie. La France a également été à l'initiative de l'adoption de deux paquets de sanctions contre des individus et entités liés aux violences commises par des colons extrémistes en Cisjordanie au niveau européen : un premier paquet en avril 2024 visant 4 personnes et 2 entités, et un autre en juillet 2024, visant 5 individus et 3 entités. La France reste déterminée à adopter de nouvelles sanctions en lien avec ses partenaires et continuera de mobiliser l'UE en ce sens, tant que les actes de violences des colons extrémistes ne cesseront pas. Nous sommes à l'initiative pour qu'un troisième train de sanctions puisse être adopté dans les meilleurs délais contre des entités et individus impliqués dans la

colonisation violente.

Données clés

Auteur : [Mme Ségolène Amiot](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (3^e circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1534

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Europe et affaires étrangères

Ministère attributaire : Europe et affaires étrangères

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [29 octobre 2024](#), page 5697

Réponse publiée au JO le : [18 mars 2025](#), page 1844